

Locataire 1:	☐ Mme ☐ M. ☐ Raison sociale	Locataire 2:	☐ Mme ☐ M. ☐ Raison sociale
Nom, prénom		Nom, prénom	
Rue, n°		Rue, n°	
NPA, lieu		NPA, lieu	
Date de naissance	Nationalité	Date de naissance	Nationalité
N° de téléphone en journée		N° de téléphone en journée	
Bailleur:	☐ Mme ☐ M. ☐ Raison sociale	représenté par: Agence immobilière:	
Nom, prénom		Nom	
Rue, n°		Rue, n°	
NPA, lieu		NPA, lieu	
N° de téléphone en journée		N° de téléphone en journée	
Objet loué et dépôt:			
Type d'objet		Début de la location	
Rue, n°		Garantie de loyer	CHF
NPA, lieu		N° du compte:	

☐ Le titulaire du compte ne s'installe pas à l'adresse du bien immobilier. L'adresse **actuelle** reste valable pour recevoir la correspondance, y compris après le début de la location.

Les parties en présence chargent la Banque Cler SA (ci après «la banque») d'ouvrir un compte d'épargne loyer au sens de l'art. 257e CO au nom du/des locataire(s) (ci-après «le locataire») aux conditions suivantes:

1. La banque établit un avis au locataire et au bailleur pour le dépôt crédité sur le compte d'épargne loyer. Si aucun versement n'est effectué dans les 90 jours suivant le début de la location, la banque peut supprimer le compte d'épargne loyer sans prévenir le locataire ou le bailleur.
2. Le dépôt est rémunéré au taux en vigueur du moment pour les dépôts d'épargne. Le locataire reçoit un extrait de compte à la fin de chaque année civile. La banque est en outre habilitée à fournir au locataire et au bailleur des informations sur la relation d'affaires.
3. Le dépôt de même que les intérêts (appelés ci-après globalement «dépôt») sont mis en gage pour le bailleur afin de garantir toutes les prétentions envers le locataire découlant du bail et du décompte final. En cas de changement éventuel de bailleur, on présume que le bail en vigueur jusque-là de même que le dépôt subsistent comme garantie. Tout changement de bailleur ou d'administrateur doit impérativement être communiqué à la banque et démontré par la présentation des documents correspondants.
4. La banque ne peut restituer le dépôt qu'avec l'accord des deux parties ou sur la base d'un commandement de payer non frappé d'une opposition ou d'un jugement exécutoire (en cas de plusieurs locataires, contre au moins l'un d'entre eux). Si le bailleur n'a pas fait valoir par voie judiciaire de prétention dans l'année suivant la fin du bail par rapport au locataire, ce dernier peut alors demander à la banque le remboursement du dépôt. Dans ce cas, le locataire est remboursé si le bailleur ne fournit pas dans les 14 jours suivant l'injonction de la banque la preuve d'avoir fait valoir un droit dans les délais.
5. Si le locataire a rempli l'ensemble de ses obligations à la fin du bail, le bailleur s'engage à libérer sans retard le dépôt en le communiquant par écrit à la banque et en informant en même temps le locataire. Il en va de même pour la partie du dépôt qui dépasse d'éventuelles prétentions du bailleur.
6. Si le compte d'épargne loyer est libellé au nom de plusieurs personnes, alors chaque locataire est autorisé, aux conditions de l'art. 4 ci-dessus, individuellement et sans limite, à disposer de l'avoir également en sa faveur ou à celle du bailleur, et à supprimer le compte, tout comme à remettre des explications juridiquement valables pour lui et les autres. En cas de décès d'un titulaire du compte, le contrat est poursuivi avec le(s) titulaire(s) du compte survivant. Les héritiers du cotitulaire défunt disposent seulement d'un droit à des renseignements jusqu'à son décès.
7. En lien avec le compte d'épargne loyer, les signatures ci-dessous sont reconnues comme valables juridiquement.
8. Pour le reste, ce sont les conditions générales de la banque qui sont valables, avec le contenu desquelles les parties se déclarent d'accord. Les frais bancaires habituels s'appliquent par ailleurs. Les contractants prennent acte du mode de traitement de la banque de leurs données personnelles et de leurs droits en la matière. Ils ont visionné à ce titre la déclaration de confidentialité générale séparée, laquelle peut être consultée sous www.cler.ch.

Locataire

Lieu/date: _____

Signature(s)

Bailleur/agence immobilière

Lieu/date: _____

Signature(s) et timbre de l'entreprise

Adresse de retour: Banque Cler SA, S223, Case postale, 4002 Bâle

